

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date du Conseil Municipal**  
**3 avril 2023**  
**Date de convocation**  
**28 mars 2023**

**Nombre de Conseillers**  
**En exercice : 29**  
**Présents : 24**  
**Votants : 28**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

**Présents** : M. M. COËNT, Mme L. DOMET-GRATTIERI, M. T. RYO, Mme L. LE COADOU, Mme A. RAINGUE-GICQUEL, M. L. PONNELLE, M. P. GOYAL, M. D. AMISSE, M. D. MOURGUES, Mme M.A. GUEDES, Mme G. KERLEAU, M. S. BLOCH, Mme L. PRECIGOUT, M. C. BAHOLET, Mme A. DANET, M. G. DERVAL, M. T. CHEVALIER, M. B. GUEGAN, Mme A. DURAND, Mme L. FOUCHER, M. P. HASPOT, M. R. MORIN, M. M. BERASALUZE, Mme C. ODIAMATHIEU

**Pouvoirs ont été donnés :**

M. D. NEUHAARD	à	M. G. DERVAL
Mme L. HEGWEIN	à	Mme L. DOMET-GRATTIERI
Mme F. PAYEN	à	M. D. AMISSE
Mme L. THILL	à	Mme M.A. GUEDES
Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF	à	M. R. MORIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.

Monsieur Hubert FAIVRE-PIERRET, Directeur Général des Services, a été nommé auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

**37.04.2023**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL**

Il vous est soumis le Compte Administratif 2022 de la Commune, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Mathieu COËNT est invité à se retirer au moment du vote puisque le débat sur le Compte Administratif vise à donner quitus pour la comptabilité du Maire qui était en fonction durant l'exercice 2022.

Après un exposé et un débat, au cours duquel le Conseil a pris connaissance du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des Décisions Modificatives ainsi que d'un résumé du Compte Administratif 2022, conformément à l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, développement économique et marchés publics du 27 mars 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

1 – D'approuver le Compte Administratif 2022 de la Commune, tel que résumé ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT	RÉALISÉ (€)
➤ DÉPENSES	5 195 553.21 €
➤ RECETTES	7 708 950.17 €
Excédent de clôture de l'exercice 2022	2 513 396.96 €
Excédent antérieur reporté	350 000.00 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ (Excédent)</b>	<b>2 863 396.96 €</b>

SECTION INVESTISSEMENT	RÉALISÉ (€)
➤ DÉPENSES	2 915 923.00 €
➤ RECETTES	3 743 746.46 €
Excédent de clôture de l'exercice 2022	827 823.46 €
Excédent antérieur reporté	5 084 688.40 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ (Excédent)</b>	<b>5 912 511.86 €</b>

<b>Résultat global de clôture FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT (Excédent)</b>	<b>8 775 908.82 €</b>
---	-----------------------

2 – De reconnaître la sincérité des restes à réaliser, s'élevant à 1 253 298.71 € en dépenses et 212 365.59 € en recettes,

3 – De voter et d'arrêter les résultats définis ci-dessus, conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Mathieu COËNT



La Secrétaire de Séance,  
Laurence DOMET-GRATTIERI



Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **07 AVR. 2023**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **07 AVR. 2023**